

Compte-Rendu du 8^{ème} COMITE de SUIVI

SITE NATURA 2000 n°FR2601016 :

« BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DU BASSIN

DE LA GROSNE ET DU CLUNISOIS »

Le 13 décembre 2021 à Buffières

Présents	
François BONNETAIN	Président du Comité de Suivi N2000 – CC Clunisois
Philippe CHARLES DE LA BROUSSE	Mairie de Champagny sous Uxelles
Pierre DUFOUR	CA 71
Lucas DUMAS	CA 71
Patricia MARTIN	Mairie de Verzé
Jean-Claude MICHEL	Mairie de Suin
Marylee BORDET	MBA
Armand ROY	Mairie de Flagy, Coordination Rurale
Sébastien BATIFOULIER	ONF, UT de Cluny
Armand PETEY	ONF, Agence Bourgogne Est
Lætitia COMTE	CD 71
Jean-Jacques MAZOYER	Mairie de Bergesserin
Michel CORTET	Syndicat forestiers privés 71
Michel BOUCHOT	FDSEA
Robert PERROUSSET	Mairie de Curtil sous Buffières
Patrick LADEN	France Nature Environnement 71
Michel LABARRE	Mairie de Buffières
Danièle FRANTZ	Mairie de Cluny
Claire PERNET	CCC
Marie LEBLANC	CBNBP
Paul DUPAS	CCC
Sylvie BARNEL	DDT 71
Isabelle GASTELLIER	DDT 71
Élodie TONNOT	Natura 2000
Grégoire DURANEL	Natura 2000

Excusés	
SUCHAUT Michel	CCI 71
FONTERAY Jean-Luc	Conseiller départemental canton Cluny
HENRIOT Patrick	Fédération Française Randonnée
CORNELOUP Josiane	Conseillère départementale canton Charolles
IGONNET Thierry	Maire de Matour
RAVOT Christophe	Président CC Mâconnais Tournugeois
CORTET Michel	Forestiers privés de Saône-et-Loire
ACCARY André	Président Département Saône-et-Loire
MONIN Patrick	Maire d'Azé
BAUDOUIN David	SHNA
FONTERAY Jean-Luc	Conseiller départemental canton Cluny

Monsieur François Bonnetain, président du Comité de Suivi Natura 2000 ouvre ce 9^{ème} Comité de Suivi du site Natura 2000 du bassin de la Grosne et du Clunisois. Il remercie la commune de Buffières et M. Labarre pour l'accueil de ce comité ainsi que tous les participants de leur présence.

Monsieur Labarre, maire de Buffières, présente sa commune : 284 habitants, un habitat dispersé et une diversité d'activités économiques : restaurants, menuiserie, élevage de brebis, chèvres et vaches laitières et allaitantes, auxquelles viennent s'ajouter, depuis le début de la pandémie de Covid, de nombreux emplois en télétravail. L'existence d'un RPI avec Curtil-sous-Buffières et Sivignon permet le maintien d'un pôle petite enfance sur Buffières, avec un relais assistantes maternelles en cours d'accréditation.

Monsieur Bonnetain présente l'ordre du jour :

- Bilan triennal de l'animation
- Perspectives d'animation triennale
- Élection de la structure animatrice et du Président
- Questions diverses

Les deux animateurs du site Natura 2000, Élodie Tonnot et Grégoire Duranel se passent le relais pour une présentation de l'ensemble des différents points à l'ordre du jour.

BILAN DE L'ANIMATION NATURA 2000

I Bilan des contrats agricoles MAEC

Sur les 3 dernières années, 2019 n'a pas fait l'objet de contractualisation, 2020 a vu la reconduction des contrats 2015-2020 pour une année seulement, excluant ainsi les mesures pluriannuelles. En 2021, le renouvellement des contrats 2015 et 2016 pour une année également a été réalisé. Lors d'une dizaine de permanences sur le territoire, les animateurs ont pu rencontrer 82 exploitants agricoles et renouveler les contrats.

Les mesures pluriannuelles comme l'entretien des haies, des mares ou des fossés n'ont pas pu être proposées, réduisant les MAEC à 9 mesures.

En terme d'animation agricole, 3 plans de gestion bocagers ont été réalisés sur le site Natura 2000 par une prestation confiée à la Chambre d'Agriculture départementale.

Monsieur Dufour invite les membres du Comité à aller voir la repousse tout à fait satisfaisante de certaines haies de Sainte Cécile qui ont fait l'objet, il y a 6 ans, d'une coupe par grappin coupeur.

Les animateurs ont également apporté leur soutien technique et administratif aux exploitants pour la mise en place d'évolution vers des pratiques agro-environnementales ou dans la vérification de pièces justificatives lors de contrôle PAC.

II Bilan des contrats Natura 2000

Pour les contrats forestiers et « ni-ni », les contrats préparés en 2019 ont pu être signés en 2020. Il s'agit de contrats forestiers pour la création d'un îlot de sénescence et la restauration d'une mare et de contrats « ni-ni » pour la restauration d'une mare privée et la plantation de haies champêtres.

En 2021, différents contrats sont en réflexion pour des îlots de sénescence, la restauration de mares et la réouverture de pelouses sèches.

III Actions de communication / sensibilisation / formation

Durant les 3 dernières années, des articles ont été rédigés pour les bulletins communaux et intercommunaux. L'objectif est de sensibiliser aux enjeux de biodiversité locaux : les chauves-souris, les amphibiens, les pelouses sèches sont des thématiques fréquemment abordées.

En 2019, les animateurs ont apporté leur contribution pour la réalisation de posters régionaux pédagogiques sur les pelouses sèches, les prairies humides et le bocage.

Une journée de formation à la taille des arbres têtards a été réalisée en 2020 à destination des agents techniques municipaux.

Un classeur et 13 fiches techniques sur la gestion et l'entretien des milieux tels que mares, haies, arbres, etc...ont été créés en 2020 à destination des gestionnaires et décideurs.

L'animation de différentes expositions, animations, débats, conférences ont été réalisées, de même que l'organisation de « chantiers nature » de réouverture de pelouses sèches et de plantation de haie avec la MFR de Mazille. Une sortie nature sur le bocage et le paysage a pu être proposée aux enfants d'une des communes du site.

IV Veille, conseils et appui technique

Dossiers d'évaluation des incidences au regard des enjeux Natura 2000 :

Pour le volet réglementaire, 88 dossiers ont été traités sur les trois dernières années. Il est à noter le nombre de dossiers de retournement de prairies en augmentation sur 2021 avec 21 dossiers concernés.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nb de dossiers	54	23	19	32	25	31
Temps passé (jours)	63	28	21	29	15	20
Arrachage haies	5	2	2	5	4	4
Retournement prairies	11	2	3	12	7	21
Curage et travaux sur cours d'eau	7	5	3	9	1	1
Drainage, forage, captage de mouillères, assèchement ZH, création bassin	12	2	2	1	5	5
Autres (dt manifestations sportives, places de retournement)	19	12	9	5	8	1

Une plaquette réflexe a été élaborée pour les porteurs de projets de plantation de vigne. Celle-ci est consultable sur le site de la DDT :

http://www.saone-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/web_final_maquette_vigne.pdf

Par ailleurs, des conseils ont pu être apportés à différentes communes ou propriétaires privés concernant des projets de restauration, entretien et gestion de haies, mares, zones humides.

Les animateurs suivent les politiques publiques menées par les divers organismes : CD71, SNCF, DREAL, communes et communautés de communes.

V Suivis scientifiques

Dans le cadre d'un partenariat réalisé entre plusieurs sites Natura 2000 régionaux, un protocole de suivi du Sonneur à ventre jaune a été élaboré et testé en 2021.

La première phase d'une étude cartographique des habitats forestiers privés a été lancée sur le site Grosne Clunisois en 2021.

Suite à une demande de l'université de Montpellier, un protocole de récolte de guano a été réalisé sur la colonie de reproduction de sérotines communes de Donzy le National. L'objectif est d'analyser l'évolution du régime alimentaire en contexte de réchauffement climatique.

En outre, des suivis des colonies de chauves-souris sont réalisés chaque année.

Un stagiaire a été encadré par les animateurs et a pu travailler sur une pré-étude d'atlas de biodiversité communale et sur l'étude fine d'une caractérisation du bocage au sein des grandes trames identifiées par le schéma régional, étude conduite sur l'ensemble du site N2000.

Suite à une question de Monsieur Petey, il est précisé que l'étude du bocage s'est basée sur les critères de fonctionnalité des haies (hauteur et diversité des essences) dans l'objectif de maintenir ou restaurer le rôle de « corridor » pour la faune.

Monsieur Bonnetain précise également que le projet de réalisation d'un Atlas de la biodiversité Communale sur La Vineuse-sur-Frégande a pour objectif de recenser les espèces et la biodiversité d'une manière générale, notamment pour l'intégrer au projet de PLU communal.

VI Dotation aux communes en site Natura 2000

Une bonification de la dotation versée aux communes a été instaurée depuis 2019 pour les communes répondant à des critères basés à la surface en zonage Natura 2000 et aux taux d'imposition moyen de la population.

Le montant total sur les communes du site du Clunisois avoisine les 130 000 € annuels.

Les animateurs se tiennent à disposition des communes afin d'envisager une orientation de ces fonds sur des actions de préservation de la biodiversité en précisant les enjeux pour chaque collectivité.

Monsieur Laden s'étonne de l'absence d'obligation d'orientation de ces fonds. Les animateurs précisent qu'ils encouragent des actions en faveur de la biodiversité afin de préserver ces financements dans le temps.

VII Temps de travail

Le temps de travail annuel de l'année 2021 est estimé à 3037 heures réparties entre les 2 animateurs et 3 stagiaires.

Ce temps est réparti par ordre décroissant entre le conseil et l'appui technique (évaluations des incidences), la contractualisation (notamment agricole), les missions scientifiques, la sensibilisation et les tâches administratives.

VIII État d'avancement

Le diaporama présente la mise en place annuelle du DOCOB, action par action. Il est en libre téléchargement sur le site internet : <http://grosne-clunisois.n2000.fr/accueil/le-site-natura-2000-grosne-clunisois/telechargements>

Le bilan triennal est validé par l'ensemble des membres du comité de suivi.

PERSPECTIVES D'ANIMATION NATURA 2000 POUR L'ANNÉE 2022 ET 2023-2024

Contractualisation agricole :

L'année 2022 verra la reconduction des contrats passés en 2018 et en 2021. Les mesures pluriannuelles ne pourront pas être engagées.

La nouvelle programmation liée à la nouvelle Pac est prévue pour 2023. Un bilan des contrats passés depuis 2015 sera donc réalisé en fin d'année 2022 afin de renouveler et/ou améliorer les contrats existants.

Animation agricole :

Des plans de gestion bocagers seront à nouveau proposés aux exploitants du territoire. Un groupe de travail pourra être formé pour suivre les agriculteurs travaillant sur la gestion de leurs haies. Monsieur Dufour conseille de proposer ces plans de gestion aux exploitants réalisant aussi un bilan carbone.

Monsieur Cortet précise que le réchauffement climatique nécessite de s'interroger sur l'évolution des boisements et linéaires boisés.

Contrats Natura 2000 :

Avancement et finalisation des contrats initiés en 2021 pour la restauration de mares sur les communes de Cortambert, Cluny, Bergesserin, la restauration de pelouses sèches à Blanot, et la mise en place d'îlots de senescence à Château et Mazille.

Charte Natura 2000 :

La révision de la charte déjà prévue en 2020 mais repoussée du fait du contexte sanitaire, sera engagée en 2022.

Suivis des politiques publiques :

Les différents projets en cours, ainsi que les différentes politiques menées localement, en particulier sur la transition écologique, continueront à être suivis. Les animateurs répondront aux sollicitations des communes sur toutes démarches environnementales.

Le démarrage de l'EPAGE du bassin de la Grosne sera évidemment suivi et encouragé.

Etudes et suivis scientifiques :

La caractérisation et la cartographies des boisements privés sera finalisée en 2022 pour couvrir l'ensemble du site Natura 2000

Le protocole de suivi du Sonneur à ventre jaune va être mis en place à partir de 2022.

Cette année 2022 verra également le suivis des stations d'Écrevisses à pattes blanches et des colonies de chauve-souris afin de travailler à la mise en place de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP).

Suite à la prise en charge de l'animation des entités chauves-souris, un partenariat a été lancé avec la commune de Blanot et l'association gestionnaire des grottes afin de travailler à la conciliation de l'accueil du public et des enjeux environnementaux. Un stagiaire sera présent en 2022 pour y travailler.

Les 3 années verront aussi des prospections des différents bâtiments communaux qui seront ouverts aux animateurs N2000 (combles, clochers, caves....) et la mise en place d'aménagements spécifiques si nécessaire, ainsi que la pose de l'enregistreur à ultrasons et du piège photographique.

Des études de caractérisation et cartographie sont prévues pour 2023 pour les pelouses sèches et en 2024 pour les zones humides du site N2000.

Au cours des 3 prochaines années seront organisées des prospections sur les espèces de la Directive Habitat (Triton crêté, Agrions, Lucane cerf-volant notamment) afin d'améliorer la connaissance scientifique sur le site.

Communication et sensibilisation :

Les animateurs développeront des actions de communication auprès des collectivités en continuant d'intervenir en réunions de conseils municipaux et communautaires et en proposant des articles dans les bulletins municipaux et intercommunaux.

Des sorties et interventions à destination du grand public ou une mise à disposition d'expositions itinérantes chiroptères, sonneur à ventre jaune, milieux naturels peuvent être envisagées sur demande.

Des formations seront proposées sur les interventions en zones humides et cours d'eau et sur des questions d'égagement des haies et fruitiers

Sont également prévus la mise à jour du site internet Natura 2000 et du classeur technique avec la création de nouvelles fiches techniques thématiques, notamment sur la plantation d'arbres et les essences à choisir en fonction du réchauffement climatique.

L'ensemble des propositions d'actions est approuvé par le comité de suivi.

ÉLECTION DE LA STRUCTURE ANIMATRICE ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SUIVI POUR LA PÉRIODE 2022-2024

Structure animatrice :

2021 voit la fin de la convention d'animation triennale passée entre la CC du Clunisois et l'État pour l'animation du site Natura 2000. Un appel à candidature a donc été lancé dans le courrier d'invitation au comité de suivi. Les services de la DDT présents signalent qu'aucune candidature n'a été reçue. Après une nouvelle sollicitation orale des membres du comité de suivi présents, monsieur Bonnetain confirme la candidature de la CC du Clunisois à sa succession. Il se déclare également candidat à la présidence.

A l'unanimité, les membres du comité de suivi actent le renouvellement du portage de l'animation du site par la communauté de communes du Clunisois et de la présidence par monsieur François Bonnetain.

Le comité de suivi du site Natura 2000 du Bassin de la Grosne et du Clunisois est levé à 11h30.

Le Président de Comité de Suivi

M. François Bonnetain

